



Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy
115 route de l'Église
Saint-Pierre-de-Lamy, QC
G0L 4B0

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

ROLE TRIENNAL 1ere ANNÉE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy pour les années 2025-2026-2027.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy pour les années 2025-2026-2027 a été déposé au bureau du soussigné au 115 route de l'Église le 22 août 2024;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, lesdits rôles;

Une demande révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2025;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au www.mrctemiscouata.qc.ca à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'au bureau municipal;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Témiscouata à l'attention du Directeur général;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
Le 15 septembre 2024